

Plan départemental
Autour des Questions portant
sur l'Enfance et la Jeunesse

LE GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC

Accueil collectif de mineurs







Cet outil est le fruit d'un travail de réflexion et de concertation. Il s'agit d'un guide d'autodiagnostic réalisé par les professionnels de l'animation ayant participé au groupe de travail portant sur le « monde de l'animation » en 2011 et 2012 dans le cadre du Plan Départemental Autour des Questions portant sur l'Enfance et la Jeunesse d'Eure-et-Loir.

Réalisation : Ali'sCom 2012 - www.alis-com.fr

Définition de l'auto-diagnostic

L'auto-diagnostic est un examen interne, collectif et complet de l'ensemble des activités liées au fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs en référence aux critères de bonnes pratiques définies par le groupe de travail.

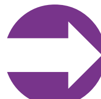
La grille d'auto-diagnostic permet de faire un état des lieux partagé, de se situer par rapport au contenu du référentiel et d'évaluer le chemin parcouru et à parcourir en identifiant le niveau de qualité atteint et à atteindre.

Cet auto-diagnostic doit permettre d'observer la réalité des pratiques et d'identifier, en fonction des écarts constatés avec les critères de bonnes pratiques, un plan d'actions pour améliorer le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs.

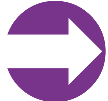
La finalité d'un auto-diagnostic n'est pas d'obtenir une quelconque reconnaissance institutionnelle (label, certification...) mais bien de s'inscrire dans une démarche volontaire d'amélioration continue du service d'accueil et d'animation rendu aux familles, aux enfants et aux jeunes.

Méthodologie de l'auto-diagnostic

Préparation


L'auto-diagnostic se réalise au sein d'un groupe de travail associant différentes compétences (élu local ou associatif, coordinateur, directeur, animateur, parent) avec un référent désigné. Par ailleurs, l'ensemble des personnes associé à la démarche doit être sensibilisé à l'outil : finalités, plus value...

Réalisation


Lors de la conduite du diagnostic, les membres du groupe doivent veiller à ne pas porter de jugement. Ils s'attachent à apprécier les critères en toute impartialité et objectivité. Une vision collective et consensuelle des améliorations à apporter doit être dégagée.

La perception du niveau de prestation de service de l'accueil collectif de mineurs est analysée en croisant les différentes visions des membres du groupe. C'est un travail participatif.

Présentation du support

La grille d'auto-diagnostic aborde six points clés du fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs :
- projet éducatif,
- projet pédagogique,
- différents publics,
- encadrement éducatif,
- relations avec les familles et partenaires,
- locaux et restauration.

Pour chacun de ces points, tous les critères devront être évalués.

✓ Sur chaque grille, l'échelle de réalisation définie par les intitulés « oui » ou « non » ou « en cours » a pour but d'identifier une position initiale et de permettre une progression au fur et à mesure des auto-diagnostics.

✓ La dernière colonne « commentaires et actions à mener » permet d'envisager les éventuelles réserves émises par le groupe lors de l'évaluation du critère et de noter les actions à entreprendre en vue d'améliorer la prise en compte du critère.

Mise en œuvre des actions d'amélioration

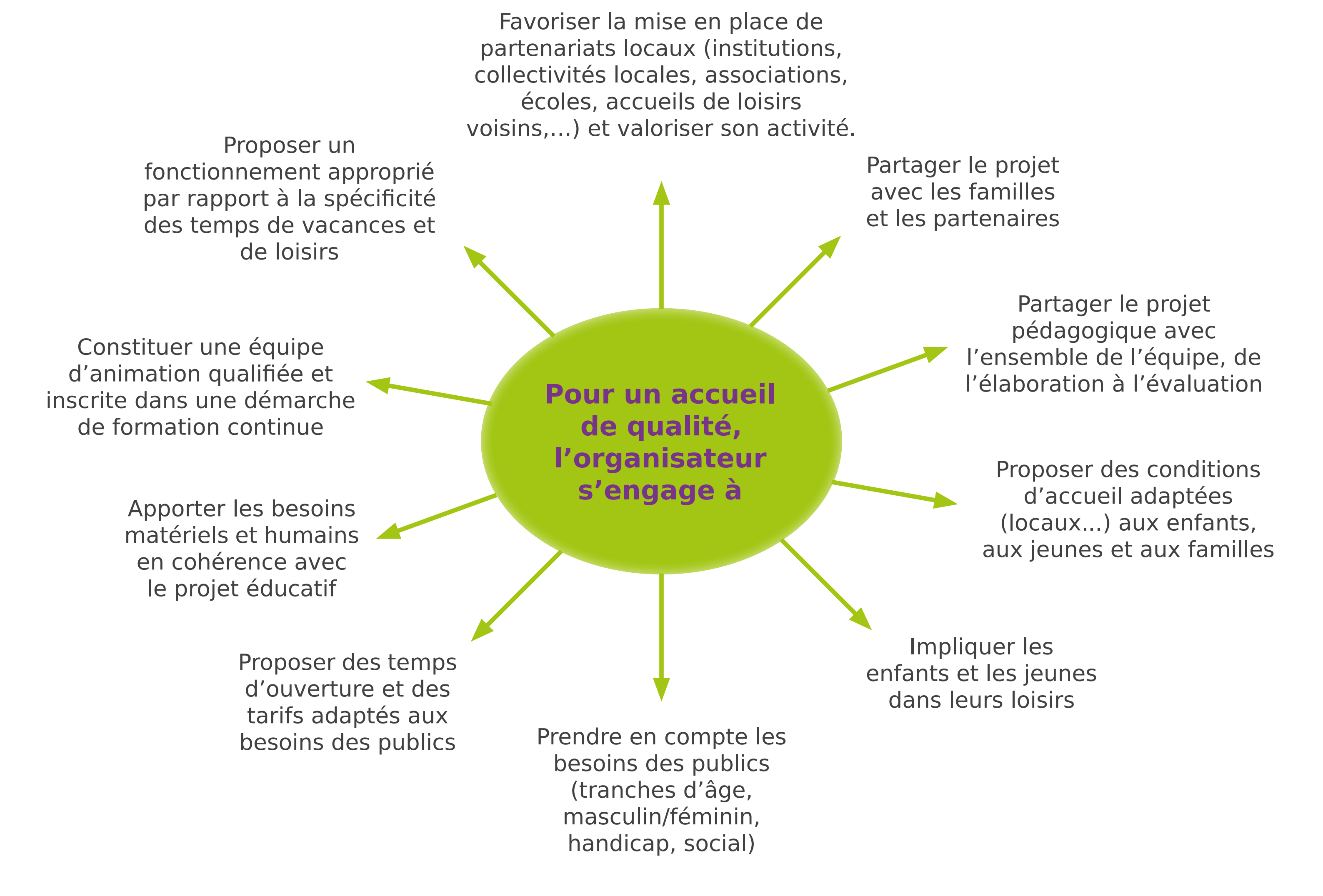
Cette étape consiste à dresser, à partir du diagnostic, un bilan sur les points forts et les points à améliorer de l'accueil collectif de mineurs.

- Au vu des points faibles, le groupe de travail peut établir une liste d'actions à entreprendre, d'efforts à accomplir pour progresser vers l'atteinte des exigences contenues dans le référentiel.

- Il est recommandé, lors d'une réunion de clôture, de présenter les résultats de l'auto-diagnostic et du bilan au personnel de l'accueil collectif de mineurs qui a participé aux échanges. Cette étape est importante pour l'adoption collective du plan d'actions et son suivi dans le temps.

- Ce programme d'actions prioritaires pourra être analysé dans le cadre de futurs auto-diagnostics destinés à mesurer l'impact des actions d'amélioration entreprises. Les résultats permettront d'identifier de nouvelles priorités d'actions. La dynamique d'amélioration continue sera ainsi créée.

Référentiel



L'articulation entre les différents projets

Les niveaux d'intervention, politique, éducatif et pédagogique doivent être lisibles et s'articuler de manière cohérente :

Le projet éducatif local

niveau d'acteur :

Élus



Le projet pédagogique

niveau d'acteur :

Directeur et Équipe éducative



Le projet éducatif

niveau d'acteur :

Organisateur *(Collectivité territoriale, mouvement d'éducation populaire, structure associative)*

O

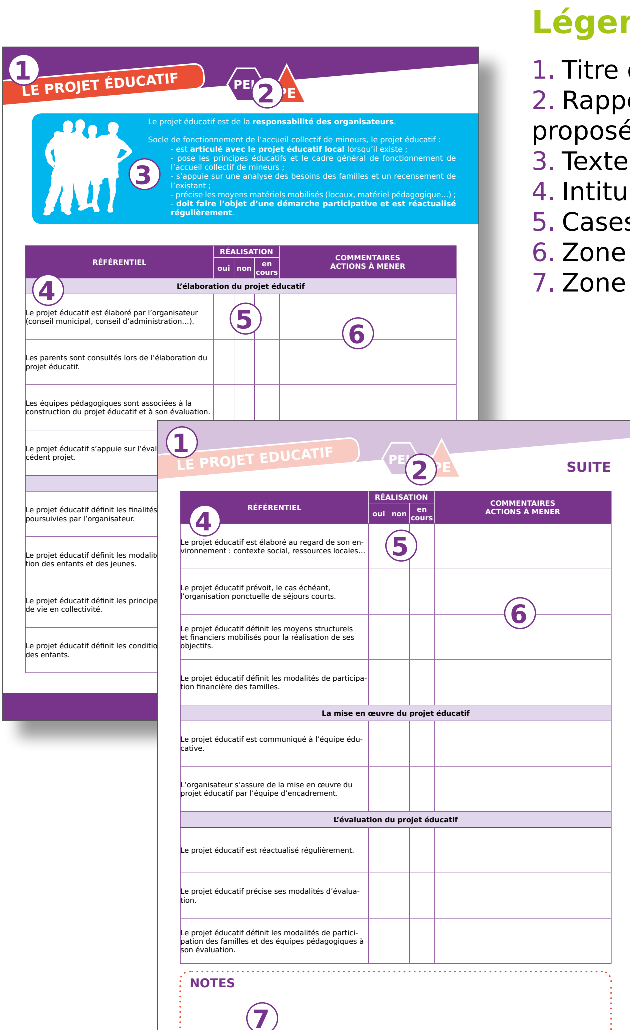
Le projet d'animation

niveau d'acteur :

Équipe éducative et Enfants ou Jeunes



Mode d'emploi du remplissage des formlaires



LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est de la **responsabilité des organisateurs**.

Socle de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs, le projet éducatif :
- est **articulé avec le projet éducatif local** lorsqu'il existe ;
- pose les principes éducatifs et le cadre général de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs ;
- s'appuie sur une analyse des besoins des familles et un recensement de l'existant ;
- précise les moyens matériels mobilisés (locaux, matériel pédagogique...) ;
- **doit faire l'objet d'une démarche participative et est réactualisé régulièrement.**

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION oui	non	en cours	COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
L'élaboration du projet éducatif				
Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur (conseil municipal, conseil d'administration...).				
Les parents sont consultés lors de l'élaboration du projet éducatif.				
Les équipes pédagogiques sont associées à la construction du projet éducatif et à son évaluation.				
Le projet éducatif s'appuie sur l'éval[...] cédent projet.				
Le projet éducatif définit les finalités poursuivies par l'organisateur.				
Le projet éducatif définit les modalit[...] tion des enfants et des jeunes.				
Le projet éducatif définit les principe[...] de vie en collectivité.				
Le projet éducatif définit les conditio[...] des enfants.				

LE PROJET ÉDUCATIF — SUITE

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION oui	non	en cours	COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
Le projet éducatif est élaboré au regard de son environnement : contexte social, ressources locales...				
Le projet éducatif prévoit, le cas échéant, l'organisation ponctuelle de séjours courts.				
Le projet éducatif définit les moyens structurels et financiers mobilisés pour la réalisation de ses objectifs.				
Le projet éducatif définit les modalités de participation financière des familles.				
La mise en œuvre du projet éducatif				
Le projet éducatif est communiqué à l'équipe éducative.				
L'organisateur s'assure de la mise en œuvre du projet éducatif par l'équipe d'encadrement.				
L'évaluation du projet éducatif				
Le projet éducatif est réactualisé régulièrement.				
Le projet éducatif précise ses modalités d'évaluation.				
Le projet éducatif définit les modalités de participation des familles et des équipes pédagogiques à son évaluation.				

NOTES

6

Légende

1. Titre de la fiche
2. Rappel des différents niveaux d'acteurs concernés par la thématique proposée
3. Texte de présentation de la fiche d'autodiagnostic
4. Intitulés des points de contrôle
5. Cases à cocher en fonction de votre avancement
6. Zone de saisie de vos commentaires et listes d'actions à mener
7. Zone de notes générales sur la fiche ou le projet

Instructions

Les cases à cocher : à l'aide de votre souris, vous pouvez cliquer pour cocher ou décocher chaque cellule en fonction de l'avancement de votre projet.
Vous pouvez cocher plusieurs cases par ligne si besoin.

Les zones de commentaires et de notes : à l'aide de votre souris, positionnez votre curseur dans la cellule de commentaire ou de note. Vous pouvez ensuite taper votre texte. La zone de saisie est limitée au cadre de la cellule pour éviter les zones illisibles à l'impression.

Enregistrement, modification et impression : lorsque vous avez modifié un ou plusieurs champs des formulaires, vous devez *Enregistrer* celui-ci pour conserver ces modifications.
Pour garder le formulaire original vierge, préférez le menu *Enregistrer sous*, également pour garder une trace des formulaires à une date donnée.
Vous pouvez imprimer votre fichier avec les modifications.

Transmission par messagerie : vous pouvez transmettre le fichier pdf par courriel, votre destinataire pourra à son tour le modifier et l'enregistrer.

LE PROJET ÉDUCATIF



Le projet éducatif est de la **responsabilité des organisateurs des accueils de loisirs**.

Socle de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs, le projet éducatif :
- est **articulé avec le projet éducatif local** lorsqu'il existe ;
- pose les principes éducatifs et le cadre général de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs ;
- s'appuie sur une analyse des besoins des familles et un recensement de l'existant ;
- précise les moyens matériels mobilisés (locaux, matériel pédagogique...) ;
- **doit faire l'objet d'une démarche participative et est réactualisé régulièrement**.

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
L'élaboration du projet éducatif				
Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur (conseil municipal, conseil d'administration...).				
Les parents sont consultés lors de l'élaboration du projet éducatif.				
Les équipes pédagogiques sont associées à la construction du projet éducatif et à son évaluation.				
Le projet éducatif s'appuie sur l'évaluation du précédent projet.				
Le contenu du projet éducatif				
Le projet éducatif définit les finalités éducatives poursuivies par l'organisateur.				
Le projet éducatif définit les modalités de participation des enfants et des jeunes.				
Le projet éducatif définit les principes et les règles de vie en collectivité.				
Le projet éducatif définit les conditions d'accueil des enfants.				

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Le projet éducatif est élaboré au regard de son environnement : contexte social, ressources locales…				
Le projet éducatif prévoit, le cas échéant, l'organisation ponctuelle de séjours courts.				
Le projet éducatif définit les moyens structurels et financiers mobilisés pour la réalisation de ses objectifs.				
Le projet éducatif définit les modalités de participation financière des familles.				
La mise en œuvre du projet éducatif				
Le projet éducatif est communiqué à l'équipe éducative.				
L'organisateur s'assure de la mise en œuvre du projet éducatif par l'équipe d'encadrement.				
L'évaluation du projet éducatif				
Le projet éducatif est réactualisé régulièrement.				
Le projet éducatif précise ses modalités d'évaluation.				
Le projet éducatif définit les modalités de participation des familles et des équipes pédagogiques à son évaluation.				

NOTES

LE PROJET PÉDAGOGIQUE





Le projet pédagogique de l'accueil collectif de mineurs est de la **responsabilité du directeur et de l'équipe éducative**.

C'est un document qui présente les objectifs généraux (« ce que l'on veut faire ») et les objectifs opérationnels (« comment on va le faire ») de l'équipe éducative. Il restitue l'accueil collectif de mineurs dans son contexte et dans un cadre budgétaire défini.

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
L'élaboration du projet pédagogique				
Le projet pédagogique est élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation en amont de l'accueil des enfants et des jeunes.				
Le projet pédagogique est validé par l'organisateur de l'accueil collectif de mineurs (après négociation le cas échéant).				
Le contenu du projet pédagogique				
Le projet pédagogique est en cohérence avec les exigences de la DDCSPP.				
Les objectifs du projet pédagogique sont en cohérence avec le projet éducatif.				
Des indicateurs d'évaluation des objectifs sont identifiés.				
Le projet pédagogique propose des activités variées et de qualité (activité en plein air, sportive, d'expression,…).				
L'implication des enfants dans le choix des activités et des organisations pédagogiques est prévue.				
Les règles de vie et de comportement sont arrêtées en concertation avec les enfants				

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Le rôle et les missions dévolues à chaque membre de l'équipe sont prévus				
Des temps de concertation entre les membres de l'équipe éducative sont prévus				
Des temps de concertation avec les parents sont proposés				
Des temps d'échanges, de rencontres avec les autres accueils de loisirs sont prévus				
La mise en œuvre du projet pédagogique				
Le projet pédagogique s'adapte et se réadapte à la réalité de l'accueil collectif de mineurs (public, locaux…).				
Le directeur s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'encadrement.				
L'évaluation du projet pédagogique				
Les temps d'évaluation des actions menées sont intégrés aux missions de l'équipe d'encadrement.				
Le projet pédagogique est évalué régulièrement, puis réorienté si nécessaire.				

NOTES

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES DIFFÉRENTS PUBLICS







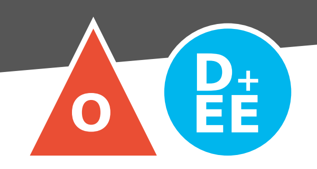
L'enfant et le jeune sont au centre des projets éducatif et pédagogique. Cela suppose une prise en compte des rythmes de vie, un fonctionnement adapté, des moyens humains et financiers par rapport à une spécificité des temps de vacances et de loisirs...

Les tranches d'âges sont mentionnées à titre indicatif, sauf réglementation explicite.

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Le cadre général				
Les rythmes et les besoins de l'enfant sont respectés.				
Les échanges entre les différentes tranches d'âge sont favorisés.				
L'enfant nouvellement inscrit à l'accueil collectif de mineurs fait l'objet d'une attention particulière (exemple : un enfant scolarisé de moins de 3 ans, un nouvel arrivant...)				
L'équipe éducative est formée en fonction des spécificités du public accueilli (tranche d'âge, féminin/masculin, difficulté sociale, handicap...)				
Les locaux utilisés sont adaptés à l'accueil du public en fonction de la tranche d'âge.				
L'accueil des moins de 6 ans				
Le projet pédagogique spécifique à cette tranche d'âge intègre des temps d'activité, des temps calme et de repos.				
Les activités proposées sollicitent l'enfant de manière variée : jeu, exploration, découverte, motricité, création, concentration...				

RÉFÉRENTIEL	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
L'accueil des 6 /12 ans				
Le projet pédagogique spécifique à cette tranche d'âge favorise une ouverture sur l'extérieur de la structure.				
Le projet pédagogique spécifique à cette tranche d'âge prévoit des espaces d'expression et d'information, ainsi que des temps d'expression partagée avec les enfants.				
L'accueil des 12/13 ans (préados) et 14/17 ans (adolescents)				
L'équipe d'encadrement est formée aux problématiques des préadolescents et des adolescents.				
Le projet favorise la mixité fille/garçon tout en préservant leurs différences.				
Le projet pédagogique spécifique à cette tranche d'âge favorise une ouverture sur l'extérieur ainsi que l'expression et l'initiative des jeunes.				
Les activités proposées sont négociées et partagées par l'ensemble des jeunes				
Les actions menées font l'objet d'une évaluation partagée avec les jeunes.				

NOTES





La réussite d'un accueil collectif de mineurs repose sur la cohésion d'une équipe autour d'un projet pédagogique ambitieux et respectueux des rythmes de vie de l'enfant.

L'ensemble du personnel d'animation et du personnel technique forme, autour du directeur, l'équipe éducative. Celle-ci est impliquée à toutes les étapes de l'organisation et du fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs.

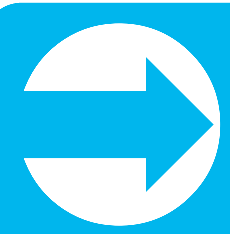
CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Les qualifications et compétences de l'équipe				
Outre la vérification des qualifications réglementairement requises, les compétences des animateurs sont recherchées et valorisées pour l'encadrement des pratiques sportives, culturelles, scientifiques et technologiques, pour l'encadrement des publics maternels (moins de 6 ans,), des publics adolescents, des publics particuliers et pour la mixité de l'encadrement.				
L'accueil collectif de mineurs fait appel à des intervenants extérieurs qualifiés pour enrichir son projet d'activités.				
L'assistant sanitaire est titulaire d'une qualification de base en secourisme (PSC1...)				
L'organisation de l'équipe				
Les procédures de recrutement et les fiches de poste sont réalisées par le binôme organisateur/directeur				
Une stabilité de l'équipe d'animation est recherchée				
Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont programmés (préparation et bilan des animations)				
La formation de l'équipe				
Une documentation pédagogique abondante et diversifiée est mise à disposition de l'équipe d'animation				

CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Le départ des animateurs permanents en formation continue est favorisé				
Des formations thématiques ponctuelles sont proposées				
L'évaluation de l'équipe				
Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe d'animation sont mises en œuvre (entretiens individuels, réunion de synthèse…)				
Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe de direction sont mises en œuvre (entretiens individuels, réunion de synthèse…)				

NOTES



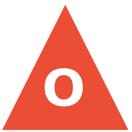


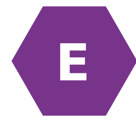


Les parents sont incontournables pour l'accueil collectif de mineurs. Chacun doit veiller à établir et entretenir des liens réguliers avec les familles. L'accueil collectif de mineurs est une structure éducative qui doit chercher à s'ouvrir sur son environnement, tant pour établir des liens de partenariat que pour voir son activité connue et reconnue. Des partenaires pourront utilement être sollicités : institutions dans leur mission de conseil et de contrôle, collectivités locales, écoles, accueils collectifs de mineurs voisins, lieux d'animation jeunesse, associations locales, métiers ou savoir-faire locaux…

CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Communication et relations avec les familles				
Les éléments suivants sont communiqués et diffusés avant l'inscription : le règlement intérieur ; les grands axes des projets éducatifs et pédagogiques ; les barèmes de participation des familles ; le financement apporté par les partenaires				
Un membre de l'équipe éducative est associé aux temps consacrés à l'inscription (contacts avec les familles)				
Une visite des locaux par les parents et les enfants est proposée				
L'expression des parents est prise en compte par différents moyens : rencontres individuelles, réunions d'information et de bilan, questionnaires, portes ouvertes, etc.				
Les parents sont invités à prendre part aux instances de décision (conseil d'administration, comité de gestion, comité de suivi…)				
Communication et relations avec les partenaires				
L'accueil collectif de mineurs développe des partenariats avec son environnement local : associations, collectivités locales, Caf, État, intervenants, artisans, financeurs, etc.				
L'accueil collectif de mineurs assure la promotion de son activité par différents moyens : plaquettes, affiches, presse, Internet…				
Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont programmés (préparation et bilan des animations)				

NOTES









L'ensemble des locaux doit être conforme aux différentes normes réglementaires ; hygiène, sécurité incendie, accessibilité, accueil des enfants de moins de 6 ans, alimentation...

Les enfants et les adultes (parents, équipe éducative) sont sensibles à l'aménagement et au confort des locaux.

CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Locaux d'activité				
Le centre dispose d'une signalétique intérieure et extérieure spécifique.				
Les locaux sont accessibles, clairs, spacieux, décorés....Le cas échéant, les locaux scolaires sont réaménagés pour l'organisation de l'accueil collectif de mineurs				
Les locaux permettent, si besoin, une activité séparée et différenciée des différentes tranches d'âges (maternelle, primaire, préados...)				
Les locaux permettent, si besoin, la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant (salle de jeux, salle spécialisée, temps calme, repos...)				
Les espaces de rangement sont en nombre suffisant				
Les locaux sont correctement entretenus (réparation, nettoyage, peintures...)				
L'accueil collectif de mineurs dispose librement des locaux pendant ses périodes de fonctionnement				

CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Locaux spécifiques				
L'accueil collectif de mineurs dispose d'un lieu de soins aménagé et réservé à cet effet				
L'équipe d'encadrement dispose d'un espace de travail spécifique (bureau et/ou salle de réunion)				
L'accueil collectif de mineurs dispose d'un lieu d'accueil permettant la rencontre des parents				
Le mobilier				
Le mobilier est en nombre suffisant, en bon état et adapté à l'âge des enfants				
Espaces extérieurs				
L'accueil collectif de mineurs dispose d'un plan sécurisé de stationnement (véhicules du centre, des personnels, des familles)				
Les espaces d'activités et de jeux extérieurs sont sécurisés				
Les espaces extérieurs permettent une diversification des activités et une séparation des groupes d'enfants				
La restauration				
Le restaurant est exclusivement dédié au service des repas				
Les conditions de restauration favorisent le calme et la convivialité (acoustique régulée)				
L'équipe d'encadrement veille au respect des normes sanitaires de restauration collective				



CRITÈRES	RÉALISATION			COMMENTAIRES ACTIONS À MENER
	oui	non	en cours	
Au-delà de la diététique et de l'équilibre alimentaire, l'accueil collectif de mineurs favorise l'éducation au goût				
Les véhicules				
Les véhicules affectés à l'accueil collectif de mineurs sont équipés pour le transport de jeunes enfants et bien entretenus.				
Les séjours				
Les séjours sont systématiquement organisés dans des lieux accessibles, reconnus, sûrs et adaptés				

NOTES